

**52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition d'attribution de dotations  
de fonctionnement complémentaires  
pour 2018 aux collèges publics**

**Rapport n° CP/2018/210**

**Service gestionnaire :**

J3-Collèges

**Résumé :**

Dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport répond en grande partie à l'axe 2 du rapport "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

**1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LEURS ATELIERS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Conformément au plan Actions éducatives et collèges, cette action s'inscrit dans l'axe 2 visant à développer la créativité, la curiosité et l'esprit critique des jeunes (action n° 53 "Proposer des ateliers artistiques en collège").

Les ateliers de pratique artistique, mis en place dans les collèges en 1983, sont destinés à compléter l'enseignement artistique obligatoire.

Les ateliers de pratique artistique font partie des activités facultatives. Ils sont inscrits dans le projet d'établissement et sont élaborés par une équipe d'enseignants, d'intervenants relevant du secteur artistique et culturel et d'élèves. Ils sont ouverts aux élèves volontaires. La pratique artistique, au cœur de l'atelier, s'enrichit naturellement d'une ouverture sur l'environnement culturel et intègre, dans la mesure du possible, les nouvelles technologies dans la démarche de création.

Le financement des ateliers est assuré par l'Académie de Strasbourg, la Direction des affaires culturelles (DRAC) et le Département du Bas-Rhin.

Le Rectorat de l'Académie de Strasbourg accorde, pour l'année 2018/2019, 900 heures supplémentaires effectives (HSE) pour la rémunération des enseignants responsables de ces ateliers ainsi qu'une subvention pour la prise en charge de la rémunération des intervenants extérieurs d'un montant total de 11 000 €. La DRAC accorde, quant à elle, une somme de 13 000 €. Le Département attribue une subvention de 457 € à chaque atelier

(Bureau du Conseil Général N° 380 du 13 octobre 1986) pour en assurer l'équipement et le fonctionnement matériel.

Les subventions attribuées ces trois dernières années ont été les suivantes :

2015 : 10 054 € (20 collèges pour 22 ateliers) ;

2016 : 8 683 € (17 collèges pour 19 ateliers) ;

2017 : 9 140 € (18 collèges pour 20 ateliers).

Pour l'année scolaire 2018/2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à 16 collèges, dont la liste figure en annexe, une dotation de fonctionnement complémentaire pour un montant global de 8 226 €, au titre de la participation départementale au financement de 18 ateliers d'enseignement artistique.

## **2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A QUATRE COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA PARTICIPATION AUX JOURNEES CITOYENNES**

Ce dispositif a été mis en œuvre initialement à l'échelle des Communes. A ce jour, 1000 municipalités en France conduisent annuellement cette opération initiée par M. Fabian JORDAN (Président de l'Agglomération de Mulhouse, Maire de Berrwiller). Ce format a été expérimenté pour la première fois à l'échelle d'un collège par le collège de l'Ill à Illfürth (Haut-Rhin) le 17 mai 2017.

Le Département du Bas-Rhin a souhaité expérimenter la journée citoyenne au sein de 4 collèges (Sarre-Union Marckolsheim, Reichshoffen et Sophie Germain à Strasbourg) sur l'année scolaire 2017/2018 à deux titres : la démarche des Assises de l'Engagement, sa politique d'actions éducatives.

Il s'agit d'une journée, prise sur le temps scolaire, dédiée à la concrétisation de chantiers déterminés collectivement : embellissement, réfection, actions solidaires / culturelles et artistiques, cuisine, sensibilisation/prévention, jardinage, etc.

### 2.1 Objectifs pédagogiques

- Proposer une expérience de démocratie participative aux collégiens mobilisant l'ensemble de la communauté éducative (collégiens, équipes pédagogique, administrative et technique, famille...)
- Favoriser l'engagement des jeunes, les sensibiliser au bénévolat. La conduite du projet en collaboration avec les acteurs locaux et la réalisation concrète des chantiers, permet une inscription tant symbolique que physique dans l'espace public. Les collégiens entretiennent, rénovent ou encore embellissent la chose publique : ils cheminent vers une citoyenneté pleine et responsable
- Soutenir l'ouverture de l'établissement sur le territoire grâce à ce projet
- Contribuer à la revalorisation des filières professionnelles en permettant aux collégiens de s'illustrer dans des activités manuelles, de découvrir des métiers et des entreprises locales, à l'heure des choix d'orientation et des stages

### 2.2 Objectifs souhaités pour les collégiens

- Développer de nouvelles compétences au regard de la diversité des chantiers proposés
- Révéler les talents de chacun
- Apprendre à s'approprier et à s'inscrire dans l'espace public

- Dépasser le périmètre de l'établissement afin de créer un réseau utile pour trouver un stage
- Développer l'entraide et la mixité

Afin de permettre à ces établissements de couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par l'organisation de ces journées (intervenants et matériel divers), il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges suivants pour un montant total de 6 000 €, répartie comme suit :

- MARCKOLSHEIM Jean-Jacques Waltz : 1 500 €
- REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 1 500 €
- SARRE-UNION Pierre Claude : 1 500 €
- STRASBOURG Sophie Germain : 1 500 €

### **3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE KLEBER DE HAGUENAU AU TITRE DU PRIX DU MEILLEUR COLLEGE BAS-RHINOIS DE LA MINI-ENTREPRISE MULTIZ DECERNE LORS DU CHAMPIONNAT D'ALSACE DES MINI ENTREPRISES PILOTE PAR ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE**

Conformément au plan d'actions collègues, cette action s'inscrit dans l'axe 3 visant à accompagner le collégien à apprendre à choisir, agir et oser par soi-même.

Le dispositif Mini-Entreprises, piloté par l'association « Entreprendre pour apprendre Grand Est », consiste à créer une entreprise pour permettre aux élèves d'en découvrir le quotidien, son fonctionnement et ses métiers. Cette création est initiée par un groupe d'élèves accompagné par des enseignants et un coordinateur de l'association « Entreprendre pour apprendre » et parrainé par un conseiller en entreprise. Le projet s'adresse notamment aux classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> des collègues.

76 projets de Mini-entreprises ont concouru dans les différentes catégories pour ce Championnat d'Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin). Plus de 50 projets ont été présentés par des équipes bas-rhinoises (24 collègues, 14 lycées, 14 post-bac et 2 dans la catégorie initiative emploi).

Les mini-entrepreneurs ont présenté le projet de Mini Entreprise qu'ils ont développé tout au long de l'année scolaire lors du Championnat d'Alsace qui s'est tenu le vendredi 18 mai 2018 au Dôme de Mutzig.

Une dizaine de prix a été décernée en catégorie collègue – initiative emploi, dont le prix du meilleur collègue bas-rhinois. Ce dernier a été remporté par l'équipe de la Mini Entreprise Multiz du collègue Kléber de Haguenau. Le produit développé par cette Mini Entreprise est un porte-cartes multifonctions, inspiré du couteau suisse.

Pour récompenser cette équipe, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collègue Kléber de Haguenau une dotation de fonctionnement complémentaire pour un montant de 300 € au titre de la participation départementale au prix du meilleur collègue bas-rhinois.

### **4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU COLLEGE NICOLAS COPERNIC A DUTTLENHEIM POUR COUVRIR LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Le collègue Nicolas Copernic à Duttlenheim a sollicité l'attribution d'une dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les dépenses supplémentaires suivantes, suite à une suspicion d'intoxication alimentaire à la demi-pension du collègue le 1<sup>er</sup> février 2018 :

- 302 € pour les prélèvements et les analyses réalisés par le Laboratoire Départemental d'Analyses ;

- 1 004 € pour l'achat de denrées alimentaires (sandwichs) durant la fermeture du service de restauration le vendredi 2 février 2018 ;

- 412 € les frais liés à des pertes alimentaires correspondant aux denrées suspectées.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Nicolas Copernic à Duttlenheim une dotation de fonctionnement complémentaire exceptionnelle de 1 718 € pour couvrir ces dépenses de restauration, suite à une suspicion d'intoxication alimentaire à la demi-pension du collège le 1<sup>er</sup> février 2018

##### **5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DIVERS COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION ET D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire pour la réparation et l'acquisition d'équipements spécifiques :

<b>TERRITOIRE</b>	<b>COLLEGE</b>		<b>EQUIPEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
NORD	<b>BRUMATH</b>		réparation de la marmite de la demi-pension	491,40 €
	<b>HOERDT</b>	Baldung Grien	réparation de la vitrine réfrigérée, de la friteuse, du bain-marie et du lave-mains de la demi-pension	4 494,00 €
SUD	<b>GERSTHEIM</b>	Les Cigognes	réparation du lave-vaisselle de la demi-pension	2 569,86 €
	<b>ROSHEIM</b>	Herrade de Landsberg	réparation de la chambre froide de la demi-pension	6 634,31 €
EUROMETROPOLE	<b>STRASBOURG</b>	Esplanade	acquisition de trois conteneurs isothermes pour la télérestauration de la demi-pension	5 000,00 €
	<b>STRASBOURG</b>	Fustel de Coulanges	acquisition de deux conteneurs isothermes pour la télérestauration de la demi-pension	3 334,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>22 523,57 €</b>

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 28 juin 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	10 500 000,00 €	970 145,41 €	38 767,57 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 38 767,57 €, soit :*

*- 8 226 € aux 18 collèges figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, pour financer leurs ateliers d'enseignement artistique au titre de l'année scolaire 2018/2019 ;*

*- 6 000 € au titre de la participation départementale aux journées citoyennes organisées dans les 4 collèges suivants :*

- . MARCKOLSHEIM Jean-Jacques Waltz : 1 500 € ;*
- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 1 500 € ;*
- . SARRE-UNION Pierre Claude : 1 500 € ;*
- . STRASBOURG Sophie Germain : 1 500 € ;*

*- 300 € au collège Kléber de Haguenau au titre de la participation départementale au prix du meilleur collège bas-rhinois de la Mini Entreprise décerné à la Mini Entreprise Multiz du collège Kléber de Haguenau, lors du Championnat d'Alsace des "Mini Entreprises Entreprendre pour apprendre" pour récompenser l'équipe de la Mini Entreprise Multiz du collège Kléber de Haguenau ;*

*- 1 718 € au collège Nicolas Copernic à Duttlenheim pour couvrir les dépenses supplémentaires de restauration scolaire, suite à la suspicion d'intoxication alimentaire au collège Nicola Copernic à Duttlenheim le 1er février 2018 ;*

*- 22 523,57 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques des collèges suivants :*

*Territoire Nord :*

- . BRUMATH : 491,40 € (réparation de la marmite de la demi-pension)*
- . HOERDT Baldung Grien : 4 494 € (réparation de la vitrine réfrigérée, de la friteuse, du bain-marie et du lave-mains de la demi-pension) ;*

*Territoire Sud :*

- . GERSTHEIM Les Cigognes : 2 569,86 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension) ;
- . ROSHEIM Herrade de Landsberg : 6 634,31 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;

*Eurométropole :*

- . STRASBOURG Esplanade : 5 000 € (acquisition de trois conteneurs isothermes pour la télérestauration de la demi-pension) ;
- . STRASBOURG Fustel de Coulanges : 3 334 € (acquisition de deux conteneurs isothermes pour la télérestauration de la demi-pension).

*Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.*

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY